

pense, une majorité de plus de douze ou quatorze venant d'Ontario, et je ne pense pas que la proportion de 50 à 9, inscrits en trois semaines, corresponde complètement à la majorité même qu'il réclame, de quelque façon qu'il l'ait obtenu.

D'un autre côté, pour les trois autres semaines, les 26 mars, 2 et 8 avril, le résultat a été que vingt-neuf députés libéraux d'Ontario ont figuré dans la *Gazette Officielle* contre quatre de l'autre côté, ce qui me paraît être une proportion quelque peu extraordinaire. Si la chose est due à quelque acte du fonctionnaire du gouvernement ici—le greffier de la couronne en chancellerie—la Chambre a pleinement le droit de connaître les faits et de s'en enquerir. On a réellement commis une très grosse injustice, comme, je crois, la chose est claire pour tous les membres de cette Chambre. Je sais parfaitement bien que c'est une injustice très sérieuse que de garder un homme pendant soixante jours ou plus exposé aux peines que comporte une pétition en invalidation, alors qu'un autre n'a que trente jours. Eh! M. l'Orateur, mon honorable ami qui vient de quitter son siège (M. Mackenzie) m'apprend que le rapport de l'officier-rapporteur d'York-Est porte la date du 2 mars. Il a été inséré à la *Gazette Officielle* le 9 avril, le rapport portant la date du 3 mars dans le cas d'Alexander Mackenzie. A la même date apparaît dans la *Gazette Officielle* le nom de M. Dawson, député d'Algoma, dont le décompte, si je me rappelle bien, a eu lieu le 2 avril. A la même date la *Gazette Officielle* contient les rapports d'élection de M. Cargill, de Bruce, qui a eu le temps de faire deux élections et de se faire inscrire à la *Gazette Officielle* deux fois pendant que mon honorable ami l'était une fois. Il se peut que cela soit dû à un accident; que la chose soit arrivée par quelque mystérieuse fatalité que ces cinquante officiers-rapporteurs nommés par le gouvernement dans les cinquante comtés, aient été tellement plus diligents que les vingt-neuf officiers-rapporteurs qui ont présidé à l'élection de députés libéraux pour faire leurs rapports. S'il en est ainsi, c'est une coïncidence remarquable et elle jette une certaine lumière sur le désir manifesté par le premier ministre d'agir avec impartialité et de nous donner des officiers-rapporteurs dévoués à rendre justice aux gens.

Le premier ministre a dit qu'il était impossible que le gouvernement laissât nommer ces employés par des corps hostiles. J'aimerais à savoir si, jusqu'à une date récente, le gouvernement de Québec était un corps hostile. Le gouvernement du Manitoba, jusqu'à tout récemment, était-il un corps hostile? Je ne sais si actuellement ils sont hostiles ou non; ils se séparent du premier ministre sur quelques questions. Et c'est lui qui déclame en termes amers contre l'hostilité du gouvernement provincial d'Ontario! Pourquoi se trouvait-il en compagnie de ses amis les ministres de la Marine, de l'Intérieur, de l'ex-ministre des Finances et de celui de la Justice, parcourant la province d'Ontario en équipage princier, pendant les six mois qui ont précédé les élections provinciales? Que faisaient-ils? A moins que je me trompe beaucoup ou que je me rappelle mal ses déclarations, il n'y a guère d'auditoire parmi ceux auxquels il s'est adressé à qui il n'ait déclaré solennellement que les intérêts du pays étaient attachés à la défaite du gouvernement Mowat. Il a fait de son mieux pour le renverser; et s'il n'a pas réussi, c'est que les élections de M. Mowat ont été faites d'après des listes électorales honnêtes, sans délimitation monstrueuse des comtés, sans manigances de la part d'officiers-rapporteurs partisans. Si la vérité était connue, on trouverait qu'elle consiste en ceci: la différence entre la proportion des votes donnés en faveur de mon ami le chef de l'opposition et de ceux inscrits pour le parti du premier ministre ne représente pas honnêtement et justement l'état de l'opinion politique parmi la population d'Ontario. Elle représente jusqu'à quel point, grâce à la délimitation monstrueuse des comtés, à la loi du suffrage et aux actes des officiers-rapporteurs partisans, il a été possible de déguiser,

de cacher le véritable sentiment de la population du Canada. Je connais moi-même un cas où, dans un seul comté, il y a eu une différence de treize ou quatorze cents entre le vote donné lors des élections faites par M. Mowat et celui donné dans l'élection pour le parlement fédéral. Six ou sept cents sont partis dans un cas, et six ou sept cents sont venus dans l'autre.

Dans le premier cas, les listes électorales avaient été préparées par les municipalités, sans l'intervention du gouvernement. Dans le second cas, elles ont été faites par des hommes qui nous coûtent énormément—plusieurs centaines de mille piastres,—et qui ont été nommés expressément pour faire des listes destinées à permettre aux honorables chefs de la droite de continuer honnêtement ou malhonnêtement leur mauvais régime.

Il y a, M. l'Orateur, une autre raison—et elle est très grave—qui fait voir jusqu'à quel point l'on porte atteinte aux intérêts du parlement et du pays en retardant plus pour un parti que pour l'autre la publication des rapports d'élection. Le gouvernement, sans doute, en nommant des hommes, qui, comme mon honorable ami l'a dit, ont appartenu aux organisations libérales-conservatrices, peut être exposé à la tentation de s'aboucher avec ces hommes, ou de les faire approcher par d'autres pour les induire à être injustes à l'égard des candidats libéraux, quand il y a doute au sujet de la majorité. Si je suis bien informé, l'honorable député de Châteauguay (M. Holton) a failli perdre des plus injustement son siège, bien qu'il eût une majorité de 351 voix, et il l'eût perdu sans l'heureuse circonstance que parmi les partisans du gouvernement, il s'en est trouvé un ou deux qui ont menacé celui-ci de lui retirer leur appui si cette iniquité était commise. Est-ce, M. l'Orateur, par accident que cinquante députés ministériels ont pu être gazettés, dans l'espace de deux ou trois semaines, contre neuf de l'opposition? Est-ce aussi par accident qu'il ne soit arrivé de contretemps à aucun partisan du gouvernement par suite de la conduite d'un officier-rapporteur? Le pays, M. l'Orateur, veut savoir comment la publication de ces rapports d'élection s'est faite pour les deux partis, et les raisons qui l'ont fait faire. Cette publication a été différée dans le double but, d'abord, de favoriser indûment les pétitionnaires d'élections contestées, et d'accorder ensuite, dans certains cas, le temps de retoucher les rapports, qui, d'après les informations reçues, nous avons trop lieu de le croire, ont été refaits dans d'autres élections que celles mentionnées par mon honorable ami. Lors de la dernière session, on nous a dit qu'il était impossible au gouvernement de faire faire une élection dans Haldimand, parce qu'il fallait attendre la nouvelle liste électorale; mais l'on pourrait tout aussi bien nous dire que c'est par pur accident, si dans l'espace de dix jours, le même gouvernement, qui retardait de six mois et plus l'élection d'Haldimand pour permettre au réviseur de faire son ouvrage et d'inscrire les Sauvages de ce comté, s'est hâté de faire l'élection de Chambly, sans attendre que le réviseur eût achevé la liste électorale de ce comté. Ce sont des faits de cette nature qui nous démontrent que de grandes injustices, si non des fraudes préméditées, ont été commises dans l'intérêt du gouvernement; ce sont des faits de cette nature qui justifient pleinement, d'après moi, l'honorable député de Bothwell d'attirer l'attention de la Chambre sur ce sujet, et de demander une enquête rigoureuse. Il n'y a pas, bien entendu, d'objection à ce que cette question soit remise à demain, comme le suggère le premier ministre, vu que ce délai n'a rien de contraire au but que mon honorable ami a en vue.

Il est six heures et l'Orateur lève la séance.

#### Séance du soir.

M. FISET. M. l'Orateur, je croyais que l'honorable député qui s'est levé dans cette chambre, avant que la séance fut levée, prendrait part à la discussion qui a été soulevée